

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL****PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN**

Délibération n° C-2021-02-24/03

**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021***Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

Le mercredi 24 février 2021 à 18 h 45, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 17 février 2021 s'est réuni en session ordinaire. La séance s'est déroulée par visioconférence en raison de l'épidémie de COVID-19 conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 et à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	54
Nombre de délégués suppléants présents :	6
<b>Total de délégués présents</b>	<b>60</b>
Nombre de pouvoirs :	3
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>63</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Éric PEREZ, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Nicole SIBEUD, Gilbert-Luc DEVINAZ, Joëlle SECHAUD, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. **Communes :** Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHÈRE (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), Thierry MARTIN (Dardilly), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines St Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Christophe DARCY (Irigny), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Maxence GERARDI (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Thibaut CASTERS (Saint-Fons), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Michel FOURRIER (Chassieu), Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Éric RAMOS (Jonage), Gilles CATHELAND (St Cyr-au-Mt-d'Or), Stéphane LAFFONT (Solaize).

**ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S)**

Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Corinne SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Jean-Luc da PASSANO	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Christophe DARCY	(Irigny)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe PERARDEL (St Germain au Mont d'Or))

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et D2312-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) exige des syndicats mixtes ouverts l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'appui du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

Considérant les objectifs poursuivis :

- présenter à l'assemblée délibérante, en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'avenir ;
- débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Considérant le contenu du rapport portant, notamment, sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, incluant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dettes contractées et les perspectives pour le projet de budget.

Considérant que le budget 2021 du syndicat s'inscrit dans le cadre des orientations définies par ses statuts, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un effort d'investissement efficient afin de satisfaire les communes adhérentes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *Monsieur Éric PEREZ, Président* ;

### **Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 ;

**ADOpte** le rapport d'orientation budgétaire 2021 joint en annexe.

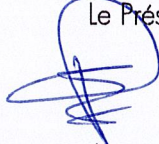
Nombre de délégués votants :	63 (185 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>17 (dont 3 pouvoirs)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>3</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>43</i>
Nombre de suffrages exprimés :	45 (137 voix)
Nombre d'abstention :	18 (48 voix)

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés**

<b>Pour :</b>	45	(137 voix)
<b>Contre :</b>	0	(0 voix)
<b>Abstention(s) :</b>	18	(48 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,  
  
Éric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*